



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2290

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association San-priote pour l'insertion et l'emploi (ASPIE) pour son programme d'actions 2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéremian), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011**Délibération n° 2011-2290**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association San-priote pour l'insertion et l'emploi (ASPIE) pour son programme d'actions 2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise" : "Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat" (L_VE). La Communauté urbaine de Lyon intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau.

La vision stratégique commune est de faire de Lyon une ville entrepreneuriale reconnue en Europe, par une offre de service accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur pour lui donner les moyens de réussir.

Aujourd'hui, cette dynamique et cette structuration ont permis de placer la Communauté urbaine comme première agglomération en matière de création d'entreprise avec 14 000 créations annuelles (hors Paris). De même, l'évolution des créations d'entreprises sur les dernières années a été supérieure au niveau régional et national, et on peut noter que 1 entreprise sur 4 de la région Rhône-Alpes est créée sur le territoire de la Communauté urbaine. Enfin, Lyon confirme son leadership en France et son positionnement dans les 10 villes européennes les plus entrepreneuriales (classement ECER), soulignant une satisfaction en augmentation des entrepreneurs accompagnés dans le cadre du réseau L_VE (68 % en 2007/77 % en 2010).

Pour maintenir ces résultats élevés, la politique entrepreneuriale de la Communauté urbaine de Lyon porte une attention particulière à l'action dans les territoires fragilisés de l'agglomération pour soutenir un développement solidaire et équilibré. Dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), un soutien particulier est apporté aux actions mettant en œuvre un dispositif global d'insertion professionnelle, c'est-à-dire dont la finalité peut être la création d'entreprises, l'emploi ou la formation (amorçage, structure de test, autre structure ante-crétation).

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine de Lyon souhaite renouveler son soutien à l'Association San-Priote pour l'insertion et l'emploi (ASPIE) pour son action en matière d'accueil et d'accompagnement des entrepreneurs dans les quartiers en politique de la ville et pour son implication dans le réseau "Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat" (L_VE).

Présentation de l'ASPIE

L'ASPIE a pour but de concevoir et mettre en œuvre un ensemble d'actions visant à favoriser l'insertion économique des personnes et, plus particulièrement, celles qui sont en difficulté au sens de la loi de lutte contre les exclusions. Elle doit aussi contribuer au développement économique sur les territoires de la conférence locale des maires : Bron, Chassieu, Mions et Saint Priest.

Dans ce sens, elle appuie les dispositifs publics pour l'emploi et le développement local dans le champ de l'économie marchande et de l'économie sociale et solidaire. Elle mène des actions, soit directement, soit par voie de convention avec d'autres opérateurs spécialisés. Elle met en œuvre un accompagnement du public vers la formation et l'emploi durable, notamment en mettant en place des actions de soutien et d'aide à l'émergence d'initiatives sociales et économiques (création d'activités et d'entreprises) et en favorisant, par ses actions, le

recrutement, par les entreprises du bassin d'emploi des personnes faiblement qualifiées ou exclues du marché de l'emploi. Elle travaille ainsi particulièrement sur les communes de Saint Priest et de Feyzin.

Bilan des actions réalisées pour l'année 2010

Site de Saint Priest

224 porteurs de projets ont été accueillis dont 79 femmes et 145 hommes. 44 entreprises ont été créées : 12 dans le domaine du commerce, 9 dans le domaine des services, 12 dans le domaine de l'artisanat hors BTP et 11 dans le domaine artisan BTP. Sur les 44 entreprises, 10 ont été créées sur le territoire de Saint Priest en zone urbaine sensible (ZUS), soit 22 % en CUCS.

Site de Feyzin

31 personnes ont été accueillies, dont 15 hommes et 16 femmes. 5 entreprises ont été créées dans les domaines suivants : retouche couture, fabrication et réparation de bijoux, salon de coiffure, commerce ambulant de vêtement, réalisation de films. Sur ces 5 entreprises, 4 ont été créées sur le territoire de Feyzin dont 2 sont en quartier ZUS. Parmi ces personnes accueillies, 40 % habitent en quartier CUCS.

Programme d'actions 2011

Site de Saint Priest

L'ASPIE projette d'accueillir et d'accompagner un nombre de porteurs de projets identique à 2010, soit au minimum 120. L'accompagnement se construira autour d'entretiens individuels et/ou collectifs en fonctions des besoins du bénéficiaire :

- premier entretien : il précise le cadre de l'accompagnement (méthodologie de travail, support et document de travail, nom du référent, rôle et limites du référent, etc.),
- diagnostic approfondi : l'objectif consiste à réaliser, au travers d'entretiens, un diagnostic approfondi du projet du bénéficiaire et du projet,
- accompagnement ante-crédation : apport d'une assistance sur le plan juridique, fiscal, comptable, communication, commercial et financier. L'objectif de cette étape est l'immatriculation ou le passage par la coopérative d'activité si l'activité le nécessite ou si le bénéficiaire le souhaite,
- accompagnement post-crédation : entretiens réguliers avec le créateur jusqu'à 2 ans (maximum) après l'immatriculation. Il s'agit de vérifier régulièrement que le chiffre d'affaires correspond bien au prévisionnel. Si des écarts importants sont relevés, des méthodes sont mises en place pour aider à régulariser la situation.

Site de Feyzin

L'ASPIE projette d'accueillir et d'accompagner 18 porteurs de projets. L'accompagnement se construira autour d'entretiens individuels et/ou collectifs en fonction des besoins du bénéficiaire, selon la même méthodologie que celle présentée ci-dessus pour le site de Saint Priest.

Modalités de soutien de la Communauté urbaine

Afin de poursuivre les actions engagées en 2010, de pérenniser l'action de l'association ASPIE au sein du dispositif "Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat", il est proposé de reconduire la participation financière de la Communauté urbaine en 2011 à hauteur de 17 897 €. La participation financière accordée par la Communauté urbaine à l'ASPIE en 2010 s'élevait, en effet, à un montant identique.

Budget prévisionnel 2011

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	1 116	vente de produits finis, prestations de services, marchandises	3 967
services extérieurs	4 815	politique de la ville	7 570
autres services extérieurs	6 872	ville de Saint Priest	54 529
impôts et taxes sur salaires	4 639	ville de Feyzin	2 150
charges de personnel	69 562	PLIE Uni-Est Saint Priest	1 500
dotations aux amortissements	609	Communauté urbaine de Lyon	17 897
contributions volontaires en nature	12 275	contributions volontaires en nature	12 275
Total	99 888	Total	99 888

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 897 € au profit de l'Association San-Priote pour l'insertion et l'emploi (ASPIE) dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2011,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'Association San-Priote pour l'insertion et l'emploi (ASPIE) définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 2291 - selon l'échéancier suivant : 14 318 € en 2011 et 3 579 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.